



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E182281

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2023

ÉDITÉ LE 26/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/10/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 2009b01098

Siret : 517 435 012 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 11058801

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 408139210024

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 408139210024

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/06/2022

Raison sociale : ALPES-CHAUFFAGE-CLIMATISATION-SANITAIRE - A 2 C S

370 AV LES JOURDIES
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY

Téléphone : 06 88 98 80 71

Fax :

Portable : 06 88 98 80 71

Site Internet :

E-mail : alpes.chauffage.clim@orange.fr

Responsabilité légale :
HEURTEBISE YANN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2020
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	21/09/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	21/09/2022
o Poêle ou insert bois	21/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	21/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.